

Ordre d'Insertion - magazine de l'énergie

Raison sociale SOPHRO KHEPRI - Ste Klupri Développement
Représenté par Mme Revellat Evelyne
Adresse 129 BOULEVARD PASTEUR
Code postal 94360 Ville BRY-SUR-MARNE
Tél. 06 60 47 71 64 Fax/Mail erevellat@sophrokhepri.fr

Les frais de typons **OFFERT** charge de l'annonceur

Surface souscrite 1/8 de page haut de page droite Prix HT 520 €
reglement en 4 fois
Reservation, Juin, Aout, Octobre
Réglement par chèque à l'ordre de "Sacom" TVA 20% 104 €
Total TTC 624 €

Souscription pour une parution

Paris, le 24/03/2014

Signature du délégué

KHEPRI Développement
129 Bd Pasteur
94360 BRY SUR MARNE
RCS : 429 259 567 Créteil

Conditions Générales de Vente

Le magazine de l'Energie est édité par la société Sacom - 54, rue d'Aguesseau - 92100 Boulogne Billancourt - SARL au capital de 4 000 € - RCS Nanterre 501 042 378. **Ce magazine est une édition privée** éditée annuellement à 4000 exemplaires. La souscription fera l'objet d'une seule facture. La prochaine parution est prévue un an après la précédente édition. Concernant un éventuel retard de parution (dû à des raisons indépendantes de la volonté de l'éditeur), la responsabilité de Sacom ne pourra être mise en cause. Les annonceurs doivent avoir remis leurs textes et photos maximum 30 jours avant parution. La signature du bon de commande entraîne l'acceptation sans réserve des conditions générales ci-après stipulées. **La justification des insertions résultera de l'envoi d'un exemplaire.** Les dépenses occasionnées pour la réalisation de maquettes, confection des typons et autres demeurent à la charge de l'annonceur. Aucun ordre de publicité ne peut être contremandé par le souscripteur après sa remise; Le client est tenu de remettre en temps utile, ses textes et typons à insérer; A défaut, l'éditeur peut, insérer simplement à l'emplacement de cette publicité, une formule générale telle que le nom et l'adresse du client, précédés de la mention "emplacement réservé". La publicité ainsi faite a toute valeur de celle prévue au contrat. L'engagement doit être signé par le souscripteur. Toutefois, il est réputé valable s'il est signé d'une personne assistant habituellement le souscripteur dans l'exercice de sa profession (art. 6 du Code de l'Annonce). **Les agents chargés de la prospection ne sauraient en aucun cas être confondus avec des fonctionnaires, ni se prévaloir d'une appartenance avec les autorités de tutelle.** L'épreuve pour Bon à Tirer sera soumise une seule fois en deux exemplaires avant tirage à tout annonceur qui en fera la demande, ce dernier devant le retourner dans les huit jours. Passé ce délai et sans réponse, l'épreuve sera considérée comme acceptée. TVA : lors de la facturation, les taxes seront appliquées aux tarifs en vigueur à cette date. Les contestations auxquelles pourrait donner lieu l'exécution du présent ordre seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris auquel est faite l'attribution de juridiction.

Frais techniques

Votre annonce publicitaire doit nous être fournie dans sa version définitive et prête à l'emploi.
Dans le cas contraire, des frais techniques de création (réalisation de votre publicité à partir d'éléments à nous fournir - logo, textes, photos, illustrations -) vous seront facturés aux tarifs suivants :

la page 180 €, la 1/2 page 110 €, la 1/4 de page 75 €, la 1/8 de page 45 €.

Sacom - Siège social - 54, rue d'Aguesseau - 92100 Boulogne Billancourt
Sacom - Bureau commercial - 54, rue d'Aguesseau 92100 Boulogne Billancourt
Tél : 01 58 64 32 10 - Fax : 01 58 64 32 11 - Mail : com1@la-clicque.com